

La Grande Dérupe est une compétition à ski ludique à découvrir en famille ou entre amis. Le Snowpark des Crossets sera spécialement aménagé pour vous faire vivre un moment de glisse Fun. Lors de cette descente hors du commun, vous vous frotterez au chronomètre en passant différents obstacles faisant recours à votre agilité, votre endurance et surtout votre vivacité, le tout avec le sourire ! L'inscription à la Grande Dérupe vous donne par ailleurs accès au domaine skiable suisse des Portes du Soleil durant toute la journée, à un tarif exceptionnel !

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- 1.1. Les objets de glisse acceptés au sein de l'équipe inscrite pour la compétition sont les suivants : **ski, snowboard et télémark.**
 - 1.2. Le port du casque est obligatoire pour avoir accès à la compétition.
 - 1.3. Chaque équipe de **catégorie FAMILY** est composée de 3 à 5 personnes comptant au minimum 1 adulte (16 ans révolus) et au minimum 1 enfant (moins de 16 ans). Un maximum de 2 adultes (16 ans et plus) sont autorisés au sein d'une équipe comptant au minimum 3 membres.
 - 1.4. Chaque équipe de **catégorie FRIENDS** est composée de 2 personnes d'au moins 16 ans révolus.
 - 1.5. Pour prendre le départ, une équipe doit être au complet, c'est-à-dire que tous les membres inscrits doivent être présents.
 - 1.6. Une équipe partielle ne pourra être en mesure de participer à la compétition, de même qu'une équipe plus nombreuse que lors de son inscription.
 - 1.7. L'équipe s'engage à être présente au complet, tous ses membres étant munis de leur dossard au départ de la compétition et à l'horaire communiqué par l'équipe d'organisation.
 - 1.8. L'inscription est non remboursable et non transmissible à des tiers.
 - 1.9. Un éventuel report ou une annulation de la compétition pour juste motif par les organisateurs ne donne droit à aucun remboursement, même partiel.
 - 1.10. La personne effectuant l'inscription atteste que tous les participants de son équipe sont en bonne santé et couverts par une assurance accident et responsabilité civile.
 - 1.11. Elle déclare dégager l'organisateur Grand Chelem Event SA, de toute responsabilité en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à son encontre.
- 2.1 Souriez en descendant vous êtes en montagne et la vie est Belle !